

Index AI : PRE01/460/2012  
27 September 2012

## **La pendaison de deux condamnés à mort fait craindre que les exécutions ne reprennent au Japon**

La pendaison, jeudi 27 septembre, de deux condamnés à mort fait craindre une nouvelle vague d'exécutions judiciaires au Japon. L'une des deux personnes exécutées était une femme ; il s'agit de la première femme exécutée au Japon depuis plus de 15 ans.

Sachiko Eto, âgée de 65 ans, et Yukinori Matsuda, âgé de 39 ans, ont été pendus jeudi à l'aube dans les prisons de Sendai et de Fukuoka, respectivement. Sachiko Eto est la première femme exécutée au Japon depuis 1997.

« La pendaison de Sachiko Eto et Yukinori Matsuda est un meurtre commis de sang froid par l'État japonais », a déclaré Roseann Rife, directrice d'Amnesty International pour l'Asie orientale.

Une manifestation doit avoir lieu jeudi soir devant le ministère de la Justice à Tokyo pour protester contre le recours à la peine de mort.

Ces pendaisons portent à sept le nombre de personnes exécutées au Japon cette année. Le pays n'avait procédé à aucune exécution en 2011.

Au Japon, il y a dans le couloir de la mort 131 prisonniers, qui risquent à tout moment d'être exécutés.

Le ministre de la Justice, Makoto Taki, est favorable à l'application de la peine de mort et a autorisé quatre exécutions depuis qu'il est entré en fonction, il y a quatre mois. Les précédentes exécutions ont eu le 3 août 2012 lorsque deux hommes ont été pendus.

Pourtant, le Parti démocratique, au pouvoir au Japon, s'était engagé en période électorale à organiser un débat national sur la question du recours à la peine capitale.

« Ces dernières exécutions réduisent à néant l'engagement du Parti démocratique en faveur de la tenue d'un débat national sur l'abolition de la peine de mort, a déclaré Roseann Rife. Il faut que ce débat ait lieu et que le gouvernement décrète immédiatement un moratoire sur les exécutions. »

Le Japon fait partie de la minorité de pays qui continuent de procéder à des exécutions judiciaires. Plus des deux tiers des pays du monde ont aboli la peine capitale en droit ou en pratique.

Yukinori Matsuda avait été condamné à mort par le tribunal de district de Kumamoto en septembre 2006 pour le meurtre de deux personnes. Cette affaire n'a pas été portée en appel, ce qui incite à se demander si la procédure judiciaire recommandée par le droit international a bien été suivie.

Sachiko Eto avait été condamnée à mort en 2002 pour meurtre et homicide involontaire.

Au Japon, les exécutions se font par pendaison et se déroulent généralement dans le plus grand secret. Dans la plupart des cas, les prisonniers ne sont informés de leur exécution que quelques heures auparavant, mais il arrive qu'ils ne soient pas prévenus du tout. En général, les familles ne sont averties qu'après l'exécution.

Amnesty International s'oppose à la peine de mort en toutes circonstances, quelles que soient la nature du crime commis, l'identité de son auteur ou la méthode d'exécution utilisée par l'État.

La peine de mort constitue le châtimeut le plus cruel, inhumain et dégradant qui soit, et viole le droit à la vie.